

# ça change la Ville



Saint-Etienne-du-Rouvray

Lettre d'information des Assises de la ville | février 2012 | N° 4

## L'enjeu de la cohésion sociale

**Temps fort de la concertation à l'échelle de la ville**, les Assises de la solidarité ont permis à des centaines de personnes de revisiter plusieurs des politiques sociales de notre collectivité : la tarification solidaire, le logement des personnes âgées, l'accès aux soins, sans oublier la question du non-recours, qui interroge nos politiques municipales et notamment les efforts faits pour introduire plus d'équité, de justice sociale, de solidarité dans nos dispositifs d'aide. Julien Lauprêtre, président du Secours populaire, le rappelait dans son intervention : la solidarité n'a de sens que si la dignité des bénéficiaires est respectée, ce qui nécessite que soit pris en compte l'ensemble de leurs biens mais aussi que leur soit proposé de donner leur avis et de participer aux actions à conduire. Cette parole est forte et nous la faisons nôtre.

Nous accentuerons nos efforts de solidarité dans la prochaine période, en nous adressant à tous, pour améliorer la cohésion sociale de notre ville et développer chaque jour le « mieux vivre ensemble » sur notre territoire. Le chemin est difficile mais notre volonté est ferme et nous permettra d'avancer dans ce sens.

*Hubert Wulfranc*

**Maire, conseiller général**



## Une manière de « faire société »

**Revisiter la solidarité ? C'était le sens des Assises initiées par la Ville du 6 au 9 février avec succès. Retour sur quatre jours de débats menés en profondeur.**

**D**eux cents personnes se sont croisées pour débattre des questions les plus cruciales posées à l'action municipale stéphanaise : la tarification solidaire, l'habitat des personnes dépendantes, l'accès aux soins et l'offre de santé, le non-recours aux droits sociaux... Évidemment, quatre thématiques ne suffisent pas à questionner l'ensemble d'une politique municipale jugée cruciale dans le maintien du pacte social local.

Ce n'était d'ailleurs pas l'ambition de la Ville. De manière plus modeste, ces Assises ont permis de faire le point, de prendre du recul et d'échanger avec d'autres, pour objectiver les points de vue et s'enrichir d'expériences. À commencer par celle d'une grande figure de la solidarité populaire : Julien Lauprêtre, président du Secours populaire, parrain de ces Assises. Au-delà du témoignage d'encouragement, le président du SPF a lesté son message d'une interpellation forte. Il a sonné l'alerte sur les situations de pauvreté et de ►

► précarité, « *raz-de-marée de la misère* » qui devrait faire réagir l'ensemble de la société.

Le président du Secours populaire a permis aussi d'envisager la solidarité sous un autre angle: celui d'une mobilisation fondée sur des formes d'engagement repensées, qui placent le respect de la dignité au centre de l'action. Par exemple en évitant la gratuité systématique, ou encore en permettant aux bénéficiaires de s'investir à leur tour dans l'action. Mais aussi en prenant les personnes dans leur globalité pour l'accès à tous leurs droits: celui de se nourrir ou de se loger, comme celui d'accéder à la culture et aux loisirs.

On l'a vu au travers de ces échanges: parler solidarité, c'est évoquer plus largement et profondément la question du « faire société ». À l'image de la soirée sur l'évaluation de la tarification solidaire. L'intervention de l'universitaire Françoise Navarre a montré

combien, via la seule question des tarifs des activités et services municipaux, se posent des problématiques de citoyenneté: comment est acceptée, voire revendiquée l'action redistributive d'une collectivité? Le débat sur le logement des personnes dépendantes a mis en évidence les questions pratiques d'aménagements à réaliser, et, plus largement, les enjeux sociaux liés au vieillissement. Ceux du « coût », comme ceux des choix d'urbanisme. Faut-il imaginer une ville segmentée, avec ces villas et quartiers résér-

vés, ou défendre mixité générationnelle et sociale? Le débat sur l'accès aux soins et à la santé a mis en exergue les situations de grande précarité vécues par les familles: précarité qui aggrave les conditions de santé et affaiblit la couverture sociale, conditions de santé dégradées qui participent de la précarité.

La conférence donnée par Philippe Warin, fondateur de l'observatoire du non-recours aux droits sociaux a souligné l'importance de ce phénomène qui vient questionner les politiques publiques. Peut-on se satisfaire, ou simplement prendre acte, de nombreuses



**« On rencontre 350 à 400 personnes par mois dans notre permanence, soit environ 120 familles... la précarité, on la voit donc au quotidien. Je trouve logique, par conséquent, qu'on adapte les prix aux revenus des familles. »**  
**Chantal Dutheil, bénévole au Secours populaire**

situations de désaffiliation, en particulier chez les jeunes et personnes isolées? Pas sûr qu'au final la société en sorte gagnante. Ultime enseignement de ces Assises. En souhaitant élargir les publics bénéficiaires, lutter contre les discriminations, voire créer de nouveaux droits, les propositions stéphanoises vont à rebours des injonctions à revisiter les politiques de solidarité sous l'angle de la réduction des moyens. Par les temps qui courent, ce n'est pas si fréquent.

# Lundi 6 février: la solidarité, une valeur à partager

**Lancées lundi 6 février par Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire français, les Assises de la solidarité se sont ouvertes sur l'évaluation d'une action phare de la politique municipale: la tarification solidaire.**

**P**our cette première soirée des Assises de la solidarité, le dispositif de tarification solidaire était soumis à discussion. Destinée à élargir le public destinataire de tarifs préférentiels, cette réforme a été construite, l'an dernier, « sur mesure » pour répondre aux besoins du public stéphanois. « *L'objectif*, a expliqué Anne-Claire Charlet, responsable du service solidarité de la Ville, *est de permettre*

*aux personnes traditionnellement exclues des dispositifs d'aide, notamment les travailleurs modestes, de bénéficier de tarifs. »* Les familles de deux enfants, dont les deux parents gagnent autour du smic, ont ainsi constitué le « public cible » d'une réforme qui vise également à préserver la mixité des publics qui fréquentent les structures municipales. À partir de ces principes, le choix a été fait d'asseoir la tarification sur le quotient

familial, mais « *un quotient familial maison, qui prend en compte les revenus les plus récents* », a précisé Anne-Claire Charlet. Et qui donne un coup de pouce aux personnes seules et aux familles monoparentales. Questionnés sur les raisons de ces choix, sur leur coût ou encore sur la façon dont est pris en compte le taux d'imposition des familles, les responsables de ce dispositif ont mis en avant des chiffres qui (Suite page 4) ►

# Assises en images



« Face au raz-de-marée de la misère, au drame des familles monoparentales et des travailleurs pauvres je vous invite à ne pas baisser la tête, mais à susciter, au contraire, un grand sursaut national autour de la solidarité »  
Julien Lauprêtre, président du Secours populaire, parrain de ces Assises



Quatre soirées de débats dans quatre lieux différents ont permis aux habitants, professionnels, bénévoles de croiser leurs regards sur les questions essentielles de solidarité. Une première stéphanaise qui suscite l'intérêt des partenaires de la Ville.



► (Suite) prouvent son caractère à la fois juste et redistributif. Un exemple: pour un enfant qui mangerait à la cantine tous les jours, la modification des tarifs aura fait perdre 25 euros par an à une famille aisée, qui paie le tarif le plus haut, tandis qu'elle aura fait gagner 100 euros par an au « public cible ». « Par rapport aux objectifs de départ, on a réussi à ce que personne ne se sente exclu, a estimé Jérôme Lalung-Bonnaire, coordinateur du Projet de ville, on a préservé

l'équilibre et la mixité, mais il reste toujours des possibilités d'adaptation. Surtout, dans un contexte de forte dégradation des conditions de vie des classes les plus pauvres ». Invitée par la Ville à porter sur cette réforme son regard de spécialiste, Françoise Navarre, enseignante-chercheuse au laboratoire Lab'urba, a jugé la démarche intéressante, car « elle vise un objectif très large de solidarité, elle considère plusieurs catégories sociales et plusieurs types d'utilisateurs cibles et parce

qu'elle est facile à mettre en place ». Une approche originale comparée aux expériences que la chercheuse a pu observer en région parisienne, puisqu'il apparaît souvent « difficile, a-t-elle expliqué, de concilier les objectifs d'équité, de citoyenneté et de simplicité ». François Navarre a pointé l'originalité de la démarche des Assises, tant « il est rare que les politiques locales publiques soient évaluées, de surcroît en ouvrant le débat aux habitants ».

## Mardi 7 février: chaque âge cherche son toit

**C'est au logement des personnes âgées que les Assises de la solidarité ont consacré leur deuxième soirée: adaptation de l'habitat, anticipation des effets du vieillissement, cohabitation des différentes générations.**

**O**nze marches pour accéder à la porte d'entrée de sa maison, puis treize pour aller dans la cuisine et un étage à monter pour prendre sa douche... Aujourd'hui totalement autonome, la dame, venue participer aux Assises de la solidarité, considère même que ses escaliers la maintiennent en forme. « Mais pour combien de temps encore? », interroge Fabienne Martin qui, travaillant au Clic (Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées), est régulièrement confrontée aux difficultés liées au vieillissement et à la perte d'autonomie. Première donnée relevée: les personnes âgées souhaitent avant tout rester chez elles. « Leur maison, c'est leur identité, leurs souvenirs », a rappelé Géraldine Bretteville, responsable du service Vie sociale des seniors. Attentifs

à cette volonté, tous les partenaires présents aux Assises, la Ville, le Conseil général, la Crea ou encore le Foyer stéphanois, cherchent à favoriser l'adaptation des logements. « Depuis cinq ans, on a investi, en conseil et en aides, 922 000 euros pour installer des monte-escaliers, transformer des baignoires en douche ou encore procéder à des travaux d'isolation, qui permettent de réduire la facture énergétique », a ainsi expliqué Sylvie Linant, du Centre départemental d'amélioration de l'habitat qui tient une permanence stéphanoise. « Nous ne partons pas de rien sur le sujet, a estimé Francine Goyer, adjointe aux retraités et personnes âgées. Nous avons des résidences pour personnes âgées, la résidence Wallon, un Éhpad, mais est-ce suffisant? » Pour Michel Caron, le directeur de l'urbanisme de Saint-Étienne-du-Rouvray, il faut « prendre en compte le vieillissement de la population dans les projets de développement urbain et être capable de fournir plusieurs types de réponses, en termes d'habitat mais aussi d'environnement urbain, d'équipements publics,

de services... »

La création de la résidence évolutive Wallon en 2007 a par exemple constitué une réponse innovante dont les professionnels comme les occupants semblent être satisfaits: « Elle présente des enseignements techniques, comme la présence, de volets roulants électriques ou de prises en hauteur qu'on essaie de reproduire dans d'autres constructions », a expliqué Franck Ernst directeur du Foyer Stéphanois. Les projets de développement ur-

« Faut-il regrouper les personnes âgées ou assurer la mixité des populations? Je pense qu'il faut encourager la mixité des âges, comme celle des revenus ou le mélange des familles et des personnes seules. »  
Fabienne Martin, CLIC

bain de la ville doivent intégrer ces données, ainsi que la question de la création ou non de quartiers réservés à des personnes âgées: faut-il regrouper les populations par classe d'âge, afin de respecter leur rythme de vie, ou au contraire encourager la mixité des âges comme on prône la mixité sociale? Une question de société qui touche au cœur même de la thématique de ces Assises de la solidarité.

# Mercredi 8 février : place à votre santé

Pour la troisième soirée des Assises de la solidarité, médecins, mutualistes, travailleurs sociaux, élus locaux étaient réunis pour évoquer la question de plus en plus sensible de l'accès de tous aux soins. Deux obstacles majeurs freinent aujourd'hui l'accès aux soins : la pénurie de médecins et le manque de ressources des patients.

Certes, avec 16 médecins généralistes, Saint-Étienne-du-Rouvray ne ressemble pas à un désert médical. Les problèmes existent tout de même : pas un seul spécialiste n'a installé son cabinet sur le territoire communal et les délais d'attente pour un rendez-vous au centre médico psychologique (CMP), chez un orthophoniste ou un dentiste de la région peuvent avoisiner les six mois... « Avec 400 patients en file active au CMP, on ne peut pas les suivre toutes les semaines ou tous les 15 jours, comme il le faudrait », a par exemple regretté le docteur Patrick Hourdé, médecin psychiatre au Centre hospitalier du Rouvray.

Mais c'est surtout l'appauvrissement des familles qui entraîne le renoncement aux soins : « Nous accueillons au Château Blanc une population très précarisée », s'alarme le docteur Chloé Argentin, généraliste. Si la jeune femme évalue à 30 % la part de ses patients bénéficiant de la couverture maladie universelle, c'est surtout pour les autres qu'elle s'inquiète. Tous ceux qui ont des revenus à la fois supérieurs aux critères d'obtention de la CMU, mais insuffisants pour se payer une mutuelle... « Un salaire ne suffit plus pour pouvoir se soigner », a renchéri Daniel Courval de la Mutualité des agents territoriaux. Avec 1 700 euros par mois, beaucoup renoncent à souscrire une mutuelle... » Et donc à se soigner. Sans compter les délais d'instruction ou de renouvellement des dossiers de CMU, « ça oblige les gens à attendre avant d'aller

voir le docteur », constate Néné Camara de l'Aspic.

Si la santé ne relève pas des compétences municipales, de plus en plus de communes s'investissent dans le droit à la santé. L'exemple de Neufchâtel-en-Bray est à ce titre intéressant : « En avril prochain, nous y ouvrons la première maison de santé pluridisciplinaire de la région », est venu expliquer le docteur Jacques Frichet. Notre objectif est de faciliter l'accès aux soins de premier recours. » Une solution qui présente des avantages pour les patients comme pour les médecins. Les premiers trouvent, réunis en un même lieu, plusieurs professions médicales conventionnées et pratiquant, généralement, le tiers payant. Quant aux professionnels, c'est pour eux une nouvelle façon d'exercer leur métier. « À Saint-Étienne-du-Rouvray, on attend la signature avec l'Agence régionale de santé d'un contrat local de santé qui pourrait permettre d'envisager de nouveaux dispositifs d'accès aux soins et de prévention », a annoncé, Francine Goyer, adjointe au maire chargée des questions de santé. Il y a de quoi faire. Souvent, au-delà du fait que l'offre médicale ne répond pas à la demande, la demande elle-même n'est pas toujours à la hauteur des besoins : certaines personnes, en effet, connaissent des problèmes de santé, mais ne se dirigent pas pour autant vers le soin.

« J'ai participé à deux soirées des Assises car je sais ce que c'est que d'avoir des droits et qu'un jour tout bascule... on a le sentiment d'être transparent, d'être inexistant par rapport à la société », une habitante

# Jeudi 9 février: Le point de non-recours

Comment expliquer que de nombreuses personnes ne fassent pas valoir leurs droits? Comment les y aider? Comment limiter le non-recours aux droits, qui a des conséquences humaines, économiques, sociales...? Autant de questions posées, lors du débat de clôture des Assises de la solidarité.

**P**remière citée, la paperasserie est certes un obstacle, mais elle n'est pas la seule cause du non-recours. Le phénomène est plus complexe. Le non-recours questionne les politiques municipales, et notamment les efforts faits pour introduire plus d'équité, de justice sociale, de solidarité dans les dispositifs d'aide. « *Nous nous rendons compte qu'il faut travailler les politiques publiques d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations* », a ainsi déclaré, en introduction de la soirée, Joachim Moysse, premier adjoint au maire.

Une priorité d'autant plus importante que le phénomène du non-recours est à la fois « *massif* » et « *invisible* » comme l'a indiqué Philippe Warin, chercheur en sociologie politique et directeur de recherche au CNRS. « *Si on parle souvent des usagers, a-t-il poursuivi, on parle peu des non-usagers. C'est toute la question de l'invisibilité de certains publics* ». L'Observatoire du non-recours aux droits et services que Philippe Warin a co-fondé en 2003 tente justement de faire la lumière sur ce phénomène, ses contours, ses causes, ses conséquences. « *S'il concerne les prestations financières, explique le sociologue, le non-recours touche aussi les aides à la formation, aux loisirs, aux vacances...* » Quant à ses causes, elles sont très multiples. La non-connaissance des droits, liée à une mauvaise information ou à une information inadaptée au

public visé, peut en être à l'origine. Mais le non-recours est aussi parfois lié à la non-réception de l'aide, connue, demandée, mais pas obtenue... Reste enfin les cas de non-demande: l'offre est connue, mais pas demandée. Pourquoi? Il peut s'agir d'une forme d'autocensure, les personnes jugeant les chances d'obtention tellement improbables qu'elles renoncent sans essayer. Mais la non-demande est aussi à rattacher « *à la culture de la suspicion* », note Philippe Warin: « *On peut considérer qu'être éligible à une aide fait de vous quelqu'un qui n'est pas capable de subvenir à ses besoins ou quelqu'un qui peut être considéré comme un tricheur* ».

Les conséquences du non-recours sont multiples. Si certains y voient de façon simpliste et cynique une source d'économies pour l'État, Philippe Warin parle plutôt d'une « *non-dépense* » qui risque d'avoir un coût futur, à la fois économique, social, humain, sanitaire...

Plus encore que ses conséquences économiques, le phénomène du non-recours est un révélateur des dysfonctionnements de notre société. Il pose ainsi la question de la cohésion sociale, comme l'a souligné Guylaine Morrow, la directrice de l'Aspic: « *ça nous renvoie à la question du "faire société"* », *car quand on ne se sent plus faire partie de la société, on ne l'interpelle plus* ».



**Pour faire valoir ses droits sociaux, il faut s'inscrire dans l'idée qu'on a des droits, ce qui n'est pas évident partout.»**  
**Philippe Warin, directeur de recherche au CNRS**

**Une idée,  
une proposition,  
une question ?**

**Contact: Matthieu Charlionet,  
chargé de la démocratie locale  
mcharlionet@ser76.com  
02 32 95 83 83**

**Rendez-vous**

**3 et 4 avril:**

Assises du développement durable  
**du 23 au 25 mai:** Assises  
du territoire et de l'habitat

**Aire de fête:** Clôture des Assises